

LETRE AUX PARENTS DES ENFANTS INSCRITS AU DISPOSITIF NATIONAL

MATERNELLE AU CINÉMA

Votre enfant va participer cette année au **DISPOSITIF NATIONAL MATERNELLE AU CINÉMA**, **dispositif ambitieux d'EDUCATION à l'IMAGE**.

Ce dispositif s'inscrit dans **MA CLASSE AU CINEMA** qui fait le lien entre les différents temps de votre enfant : **MATERNELLE AU CINÉMA**, **ECOLE ET CINÉMA**, **COLLEGE AU CINEMA**, **LYCEENS** et **APPRENTIS AU CINEMA**.

L'entrée à l'école, la découverte du collectif, l'apprentissage d'un monde nouveau, l'éveil de la curiosité, font de cette période de la vie de l'enfant une période cruciale.

Avec **MATERNELLE AU CINÉMA**, votre enfant va avec ses camarades et son enseignant, au 2^{ème} trimestre, découvrir la salle de cinéma à proximité de l'école et rencontrer un programme de films sur grand écran, choisis et sélectionnés par un groupe de professionnels dont le Ministère de l'Education nationale et de la Culture CNC, et donc particulièrement adaptés à l'âge des enfants. Il va ainsi débiter son Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle :

- se rendre dans un lieu culturel , le cinéma
- fréquenter et s'approprier des films de qualité
- vivre des expériences sensorielles « extra-ordinaires », préparées et prolongées en classe pour construire de véritables apprentissages.
- Possibilité pour les GS de voir un 2^{ème} film au 3^{ème} trimestre.

Ce projet va permettre, entre autres, de travailler le langage, l'acquisition de vocabulaire, la compréhension d'histoires, l'expression (orale, écrite, artistique...) dans le cadre d'une démarche riche de sens et de motivation.

Mais surtout, à travers ces films et les questionnements qu'ils vont amener, votre enfant va pouvoir construire son regard et sa pensée pour apprendre à comprendre le monde qui l'entoure, comprendre les autres, se comprendre lui-même.

Informations sur le dispositif sur le site Ecole et Cinéma DSDEN 30 :

https://applications.ac-montpellier.fr/apps/dsden30/ia30/dossiers/arts/ecolecine/index.php?module=infos&rubrique=afficher_infos&vue=afficher_infos

Vous pourrez aussi aller sur [la plateforme numérique Nanouk à l'espace Famille](https://mater.nanouk-ec.com/en-famille/) <https://mater.nanouk-ec.com/en-famille/> conçu spécialement pour vous, afin de partager avec votre enfant sa découverte active du cinéma.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre soutien dans ce projet éducatif, culturel, artistique et citoyen.

Cordialement

L'enseignant de la classe
Année scolaire : 20..-20..

LETRE AUX PARENTS DES ENFANTS INSCRITS AU DISPOSITIF NATIONAL

ECOLE ET CINÉMA

Votre enfant va participer cette année au **DISPOSITIF NATIONAL ECOLE ET CINÉMA** **dispositif ambitieux d'EDUCATION à l'IMAGE**.

Ce dispositif s'inscrit dans **MA CLASSE AU CINEMA** qui fait le lien entre les différents temps de votre enfant : **MATERNELLE AU CINÉMA**, **ECOLE ET CINÉMA**, **COLLEGE AU CINEMA**, **LYCEENS** et **APPRENTIS AU CINEMA**.

Il va avec ses camarades et son enseignant, rencontrer une œuvre cinématographique par trimestre dans une salle de cinéma, à proximité de l'école .

Les films sont proposés au niveau national par une instance de professionnels dont le Ministère de l'Education nationale et de la Culture CNC, puis choisis au niveau départemental. **Ils sont l'occasion d'aborder des connaissances et des compétences liant différents domaines d'apprentissage, dans le cadre des programmes de l'école. Et ceci au sein d'une démarche de projet, riche de sens et de motivation.**

À travers ces films et les questionnements qu'ils vont susciter, votre enfant va pouvoir construire son regard et sa pensée pour apprendre à comprendre le monde qui l'entoure, comprendre les autres, se comprendre lui-même, et poursuivre son Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle :

- se rendre dans un lieu culturel , le cinéma
- fréquenter et s'approprier des films de qualité
- vivre des expériences autour du cinéma et de la narration en image et en son , préparées et prolongées en classe pour construire de véritables apprentissages.

Informations sur le dispositif sur le site Ecole et Cinéma DSDEN 30

https://applications.ac-montpellier.fr/apps/dsden30/ia30/dossiers/arts/ecolecine/index.php?module=infos&rubrique=afficher_infos&vue=afficher_infos

Vous pourrez aussi aller sur [la plateforme numérique Nanouk à l'espace Famille](https://nanouk-ec.com/en-famille/), <https://nanouk-ec.com/en-famille/> conçu spécialement pour vous, afin de partager avec votre enfant sa découverte active du cinéma.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre soutien dans ce projet éducatif, culturel, artistique et citoyen.

Cordialement

L'enseignant de la classe

Année scolaire : 20..-20..

Une proposition de LETTRE AUX ÉLUS DES COMMUNES OU COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Les élèves des classes de l'école
sont inscrits AU DISPOSITIF NATIONAL MATERNELLE AU CINÉMA , dispositif ambitieux d'EDUCATION à l'IMAGE.

Ce dispositif s'inscrit dans **MA CLASSE AU CINEMA** qui fait le lien entre les différents temps de votre enfant : **MATERNELLE AU CINÉMA , ECOLE ET CINÉMA, COLLEGE AU CINEMA, LYCEENS et APPRENTIS AU CINEMA .**

L'entrée à l'école, la découverte du collectif, l'apprentissage d'un monde nouveau, l'éveil de la curiosité, font de cette période de la vie de l'enfant une période cruciale.

Avec MATERNELLE AU CINÉMA , les enfants et leur enseignant, au 2^{ème} trimestre, vont découvrir la salle de cinéma et rencontrer un programme de films sur grand écran, choisis et sélectionnés en comité de pilotage par une instance de professionnels dont le Ministère de l'Education nationale et de la Culture CNC, et donc particulièrement adaptés à l'âge des enfants. Ils vont ainsi débiter leur parcours d'éducation artistique et culturelle :

- découvrir un lieu culturel : le cinéma (musée, théâtre, galerie, salle d'exposition, médiathèque ...)
- fréquenter et s'appropriier des films de qualité (aspect plastique, musical, chorégraphique ...)
- vivre des expériences sensorielles « extra-ordinaires », préparées et prolongées en classe pour construire de véritables apprentissages.
- Possibilité pour les GS de voir un 2^{ème} film au 3^{ème} trimestre.

Dans le cadre du **PEAC, parcours d'éducation artistique et culturelle**, le soutien logistique et/ou financier, dans un souci d'équité, est essentiel pour permettre à un plus grand nombre d'enfants de participer dans les meilleures conditions possibles à ce **MATERNELLE AU CINÉMA** :

- Transport vers la salle de cinéma : 1 seul transport sur l'année scolaire pour les PS MS, 1 ou 2 transports pour les GS en fonction du projet de l'enseignant 1 ou 2 films
- Tickets d'entrée au cinéma : 3 € par élève, gratuit pour les accompagnateurs
- Éventuellement organisation des projections scolaires dans des salles municipales avec un cinéma itinérant

Informations sur le dispositif sur le site Ecole et Cinéma DSDEN 30

https://applications.ac-montpellier.fr/apps/dsden30/ia30/dossiers/arts/ecolecine/index.php?module=infos&rubrique=afficher_infos&vue=afficher_infos

Vous pourrez aussi aller sur **la plateforme numérique Nanouk à l'espace Famille** <https://mater.nanouk-ec.com/en-famille/> conçu spécialement pour les familles, afin qu'elles découvrent activement avec leurs enfants les œuvres cinématographiques rencontrées.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à accompagner et soutenir notre projet

Cordialement

Les enseignants

Année scolaire : 20..-20..

Une proposition de LETTRE AUX ÉLUS DES COMMUNES OU COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Les élèves des classes de l'école
sont inscrits AU DISPOSITIF NATIONAL ECOLE ET CINÉMA, dispositif ambitieux d'EDUCATION à l'IMAGE.

Ce dispositif s'inscrit dans **MA CLASSE AU CINEMA** qui fait le lien entre les différents temps de votre enfant : **MATERNELLE AU CINÉMA , ECOLE ET CINÉMA, COLLEGE AU CINEMA, LYCEENS et APPRENTIS AU CINEMA .**

Ils vont avec leurs camarades et leur enseignant, rencontrer une œuvre cinématographique par trimestre dans une salle de cinéma. Les films sont proposés au niveau national par une instance de professionnels dont le Ministère de l'Education nationale et de la Culture CNC, puis choisis au niveau départemental. Ils sont l'occasion d'aborder des connaissances et de développer des compétences liant différents domaines d'apprentissage, dans le cadre des programmes de l'école. Et ceci au sein d'une démarche de projet, riche de sens et de motivation.

À travers ces films et les questionnements qu'ils vont susciter, les enfants vont pouvoir construire leur regard et leur pensée pour apprendre à comprendre le monde qui les entoure, comprendre les autres, se comprendre eux-mêmes et poursuivre leur Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle :

- se rendre dans un lieu culturel , le cinéma
- fréquenter et s'appropriier des films de qualité
- vivre des expériences autour du cinéma et de la narration en image et en son , préparées et prolongées en classe pour construire de véritables apprentissages.

Vous pourrez aussi aller sur la **plateforme numérique Nanouk à l'espace Famille**, <https://nanouk-ec.com/en-famille/> conçu spécialement pour les familles, afin qu'elles découvrent activement avec leurs enfants les œuvres cinématographiques rencontrées.

Dans le cadre du **PEAC, Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle**, le soutien logistique et/ou financier, dans un souci d'équité, est essentiel pour permettre à un plus grand nombre d'enfants de participer dans les meilleures conditions possibles à ce dispositif **ECOLE ET CINÉMA** :

- Transport vers la salle de cinéma : 3 transports sur l'année scolaire,
- Tickets d'entrée au cinéma : 3 € par élève et par film, gratuit pour les accompagnateurs
- Éventuellement organisation des projections scolaires dans des salles municipales avec un cinéma itinérant

Informations sur le dispositif sur le site Ecole et Cinéma DSDEN 30

https://applications.ac-montpellier.fr/apps/dsden30/ia30/dossiers/arts/ecolecine/index.php?module=infos&rubrique=afficher_infos&vue=afficher_infos

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à accompagner et soutenir notre projet.

Cordialement

Les enseignants

Année scolaire : 20..-20..

CHARTRE POUR l'éducation artistique et culturelle

- 1**
L'éducation artistique et culturelle doit être accessible à tous, et en particulier aux jeunes au sein des établissements d'enseignement, de la maternelle à l'université.
- 2**
L'éducation artistique et culturelle associe la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.
- 3**
L'éducation artistique et culturelle vise l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales. C'est une éducation à l'art.
- 4**
L'éducation artistique et culturelle contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. C'est aussi une éducation par l'art.
- 5**
L'éducation artistique et culturelle prend en compte tous les temps de vie des jeunes, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant leur environnement familial et amical.
- 6**
L'éducation artistique et culturelle permet aux jeunes de donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain.
- 7**
L'égal accès de tous les jeunes à l'éducation artistique et culturelle repose sur l'engagement mutuel entre différents partenaires : communauté éducative et monde culturel, secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.
- 8**
L'éducation artistique et culturelle relève d'une dynamique de projets associant ces partenaires (conception, évaluation, mise en œuvre).
- 9**
L'éducation artistique et culturelle nécessite une formation des différents acteurs favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.
- 10**
Le développement de l'éducation artistique et culturelle doit faire l'objet de travaux de recherche et d'évaluation permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.

Texte de référence

à communiquer aux partenaires territoriaux

<https://www.education.gouv.fr/l-education-artistique-et-culturelle-7496>